



Carence pour licenciement pour faute grave

Par **foret2014**, le 17/12/2014 à 11:39

Bonjour,

Je voudrais connaître le délai de carence entre un licenciement pour faute grave, abandon de poste,

entre le 1er courrier en LR demandant une explication, et la convocation pour un entretien préalable, puis licenciement

Merci

Par **P.M.**, le 17/12/2014 à 11:59

Bonjour,

Il n'y a aucun délai de carence ou autre à respecter par l'employeur...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...